

LES AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION AMORTISSEMENT DES CHARGES ACTIVEES

- **Objectif(s) :**
 - Amortissement des :
 - frais d'établissement,
 - frais de recherche et de développement,
 - charges à répartir.

- **Pré-requis :**
 - Amortissement linéaire.

- **Modalités :**
 - Techniques d'amortissement,
 - Conséquences dans les documents de synthèse,
 - Synthèse,
 - Applications.

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. CHARGES ACTIVEES.....	3
Chapitre 2. AMORTISSEMENT DES CHARGES ACTIVEES.	3
2.1. Frais d'établissement.....	3
2.1.1. Rappels	3
2.1.2. Traitements comptables.....	3
2.2. Frais de recherche et de développement	4
2.2.1. Rappels.	4
2.2.2. Traitements comptables.....	4
2.3. Charges à répartir sur plusieurs exercices.	5
2.3.1. Rappels.	5
2.3.2. Traitements comptables.....	5
Chapitre 3. EXTRAIT DU BILAN (Exemple).	6
Chapitre 4. SYNTHESE.	6
APPLICATION 1.....	7
Enoncé et travail à faire.....	7
Annexe.	7
Correction.	8
APPLICATION 2.....	9
Enoncé et travail à faire.....	9
Annexe.	9
Correction.	10
APPLICATION 3.....	11
Enoncé et travail à faire.....	11

Annexes.	11
Annexe 1.	11
Annexe 2.	11
Annexe 3.	12
Annexe 4.	12
Correction.	13
Travail 1.	13
Travail 2.	13
Travail 3.	13
Travail 4.	14

Chapitre 1. CHARGES ACTIVEES.

Par décision de gestion, certaines dépenses importantes, engagées par l'entreprise dans certaines situations ont été inscrites dans un compte de bilan.

L'objectif de cette démarche est de ne pas imputer ces charges sur un exercice unique pour ne pas fausser le résultat.

Ces charges activées vont faire l'objet d'un étalement dans le temps par la pratique de l'amortissement.

Les comptes d'actif concernés sont les suivants :

- **201 Frais d'établissement**
- **203 Frais de recherche et de développement**
- **481 Charges à répartir sur plusieurs exercices**

Chapitre 2. AMORTISSEMENT DES CHARGES ACTIVEES.

2.1. Frais d'établissement

2.1.1. Rappels

Les frais d'établissement sont composés des dépenses engagées lors de la création de l'entreprise et des frais qui conditionnent son existence, son activité ou son développement.

Enregistrés au débit d'un compte d'immobilisations, au cours du premier exercice comptable, ils figurent à l'actif du bilan et font l'objet d'amortissement.

Ils ne représentent aucune valeur et sont considérés comme de l'actif fictif.

Ils comprennent :

- les frais de constitution (compte 2011) : honoraires du notaire, commissions d'intermédiaires, frais d'actes, droits d'enregistrement,...
- les frais de premier établissement (compte 2012) : frais de prospection, frais de publicité, ...
- les frais d'augmentation du capital et d'opérations diverses (compte 2013) : frais de transformation de forme juridique, frais de fusion, ...

Ils sont amortissables sur une durée comprise entre 2 et 5 ans par annuités égales.

Le plus souvent l'amortissement se fait par 1/5 ou au taux de 20%.

Il n'est pas possible de distribuer de dividendes tant que les frais de constitution ne sont pas totalement amortis.

Pour le premier exercice, l'entreprise a le choix de pratiquer ou non la règle du prorata temporis à partir de la date de constatation de la dépense.

2.1.2. Traitements comptables

a) *Lors de l'engagement de dépense et de son immobilisation directe :*

201	Frais d'établissement	D	
44562	Etat- TVA déductible sur immobilisations	D	
404	Fournisseur d'immobilisations		C
ou 512	Banque		C

b) A la fin de chaque exercice comptable :

68111	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	D	
2801	Amortissements des frais d'établissement <i>Dotation de l'exercice</i>		C

c) A la fin de la période d'amortissement, il sera nécessaire de solder les comptes :

- frais d'établissement,
- amortissements des frais d'établissement,

d'où l'écriture :

2801	Amortissements des frais d'établissement	D	
201	Frais d'établissement <i>Pour solde des comptes</i>		C

2.2. Frais de recherche et de développement

2.2.1. Rappels.

Les frais de recherche et de développement représentent les dépenses engagées par l'entreprise dans ce domaine pour son propre compte.

Ces frais sont portés à l'actif du bilan à condition :

- que les projets soient nettement individualisés et leur coût respectif précisément établi,
- qu'ils aient de sérieuses chances de réussite et de rentabilité commerciale.

Ils sont amortissables en mode linéaire dans un délai maximal de 5 ans.

2.2.2. Traitements comptables

a) Lors de la réalisation de la dépense :

203	Frais de recherche et de développement	D	
721	Production immobilisée – Immobilisations incorporelles		C

b) A la fin de chaque exercice comptable :

68111	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	D	
2803	Amortissements des frais de recherche et de développement		C

c) Comme pour les frais d'établissement, à la fin de la période d'amortissement les comptes 203 et 2803 doivent être soldés :

2803	Amortissements des frais de recherche et de développement	D	
203	Frais de recherche et de développement		C

d) En cas d'échec des projets, les frais de recherche sont immédiatement amortis en totalité :

6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	D	
2803	Amortissements des frais de recherche et de développement		C

2.3. Charges à répartir sur plusieurs exercices.

2.3.1. Rappels.

Certaines charges importantes par leur montant ne peuvent être supportées par un seul exercice comptable.

L'entreprise peut procéder à leur étalement dans le temps sur plusieurs exercices (de 2 à 5). Il est possible d'appliquer la règle du prorata pour la 1ère annuité lorsque la durée d'amortissement est exprimée en années.

Le prorata ne s'applique pas si la durée est exprimée en exercices comptables (amortissement par fractions égales).

Quelles charges ?

Il s'agit essentiellement des dépenses relatives aux frais d'émission d'emprunts réalisés par certaines sociétés.

2.3.2. Traitements comptables.

a) Lors de l'enregistrement des charges pendant l'exercice N :

6272	Commissions et frais sur émission d'emprunts	D	
44566	Etat – TVA déductible sur autres biens et services	D	
512	Banque		C

b) A la fin de l'exercice N, on procède au transfert de ces charges, selon leur nature, pour leur montant HT dans un compte de bilan par l'écriture :

481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	D	
ou 4816	Frais d'émission des emprunts		
791	Transferts de charges d'exploitation		C

N.B. : La totalité de la charge HT doit être transférée.

c) A la clôture du même exercice N et pour chaque exercice suivant on procède à l'amortissement direct d'une fraction de ces charges selon la durée prévue :

6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	D	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		C
ou 4816	Frais d'émission des emprunts		

d) Conséquences à l'actif du bilan (comptes de régularisations) :

En raison de la pratique de l'amortissement direct, la rubrique « Charges à répartir » indique le montant net restant à répartir ou à amortir.

Chapitre 3. EXTRAIT DU BILAN (Exemple).

Désignation de l'entreprise : _____		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text"/>	
Adresse de l'entreprise _____		Durée de l'exercice précédent * <input type="text"/>	
Numéro SIRET * <input type="text"/>		Code APE <input type="text"/> Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N clos le, <input type="text"/>	
		N-1 <input type="text"/>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
		Net 4	
	Capital souscrit non appelé (I)	AA	
IMMOBILITES INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	250000
	Frais de développement *	CX	125000
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	
	Fonds commercial (I)	AH	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
			AC
		AE	125000
		AG	
		AI	
		AK	
		AM	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	
	TOTAL (III)	CJ	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	50000
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
		CI	
		CK	

Chapitre 4. SYNTHÈSE.

L'AMORTISSEMENT DES CHARGES ACTIVEES

Quelles charges activées ?

Charges inscrites à l'actif du bilan par décision de gestion :

- frais de constitution, ...
- dépenses de recherche appliquée et développement,
- frais d'émission d'emprunts.

Quel objectif ?

Étalement de la charge sur plusieurs exercices par la technique de l'amortissement.

Quels amortissements ?

- amortissements des frais d'établissement,
- amortissements des frais de recherche et développement,
- amortissements des charges à répartir (technique de l'amortissement direct).

APPLICATION 1.

Enoncé et travail à faire.

Une entreprise créée le **1er juin N**, a réglé par chèque bancaire pour **60 000 € HT** de **frais divers de constitution**.

Le **31 décembre** de la même année elle décide d'amortir ces frais sur **4 ans** en utilisant la règle du **prorata temporis** pour le premier exercice.

TRAVAIL A FAIRE : En utilisant l'annexe ci-après :

- Annexe : Bordereau de saisie.
- Enregistrer les frais divers de constitution du 1er juin N.
 - Calculer et enregistrer les dotations aux amortissements du 31-12-N au 31/12/N+4.
 - Solder les comptes par une écriture en fin de période d'amortissement.

Annexe.

Bordereau de saisie					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Frais de constitution		
			Frais de constitution Dotation de l'année N		
			Amortissement des frais de constitution Dotation de l'année N+1		
			Amortissement des frais de constitution Dotation de l'année N+2		
			Amortissement des frais de constitution Dotation de l'année N+3		
			Amortissement des frais de constitution Dotation de l'année N+4		
			Pour solde des comptes		
Totaux					

Correction.

Bordereau de saisie					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1-juin N	201 44562 512	Frais d'établissement TVA sur immobilisations Banques	Frais de constitution	60 000.00 11 760.00	71 760.00
31-déc. N	68111 2801	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles Amortissements des frais d'établissement	Frais de constitution Dotation de l'année N	8 750.00	8 750.00
31-déc. N+1	68111 2801	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles Amortissements des frais d'établissement	Amortissement des frais de constitution Dotation de l'année N+1	15 000.00	15 000.00
31-déc. N+2	68111 2801	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles Amortissements des frais d'établissement	Amortissement des frais de constitution Dotation de l'année N+2	15 000.00	15 000.00
31-déc. N+3	68111 2801	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles Amortissements des frais d'établissement	Amortissement des frais de constitution Dotation de l'année N+3	15 000.00	15 000.00
31-déc. N+4	68111 2801	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles Amortissements des frais d'établissement	Amortissement des frais de constitution Dotation de l'année N+4	6 250.00	6 250.00
31-déc. N+4	2801 78111	Amortissements des frais d'établissement Reprises sur amortissements des	Pour solde des comptes	60 000.00	60 000.00
Totaux				191 760.00	191 760.00

APPLICATION 2.

Enoncé et travail à faire.

Au titre de l'exercice comptable N, une entreprise de conception et de fabrication de meubles contemporains en matériaux nouveaux évalue les dépenses engagées pour la **création et la mise au point de nouveaux produits** dans ses laboratoires de recherche, pour ses propres besoins.

Leur montant s'élève à **480 000 € HT**

En raison de l'importance des dépenses engagées, elle souhaite amortir ces frais sur **5 exercices** dès le **31-12-N**.

TRAVAIL A FAIRE : En utilisant l'annexe ci-après :

- **Annexe : Bordereau de saisie.**
- **Enregistrer l'écriture nécessaire pour immobiliser ces dépenses le 31-12-N.**
- **Calculer et enregistrer les dotations aux amortissements du 31/12/N au 31/12/N+4.**
- **Solder les comptes par une écriture en fin de période d'amortissement.**

Annexe.

Bordereau de saisie					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Frais de recherche et de développement		
			Frais de recherche Dotation de l'année N		
			Amortissement des frais de recherche Dotation de l'année N+1		
			Amortissement des frais de recherche Dotation de l'année N+2		
			Amortissement des frais de recherche Dotation de l'année N+3		
			Amortissement des frais de recherche Dotation de l'année N+4		
			Pour solde des comptes		
Totaux					

Correction.

Bordereau de saisie					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
31-déc. N	203 44562 721 44571	Frais de recherche et de développement TVA sur immobilisations Immobilisations incorporelles TVA collectée	Frais de recherche et de développement	480 000.00 94 080.00	480 000.00 94 080.00
31-déc. N	68111 2803	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles Amortissements des frais de recherche et de développement	Frais de recherche Dotation de l'année N	96 000.00	96 000.00
31-déc. N+1	68111 2803	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles Amortissements des frais de recherche et de développement	Amortissement des frais de recherche Dotation de l'année N+1	96 000.00	96 000.00
31-déc. N+2	68111 2803	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles Amortissements des frais de recherche et de développement	Amortissement des frais de recherche Dotation de l'année N+2	96 000.00	96 000.00
31-déc. N+3	68111 2803	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles Amortissements des frais de recherche et de développement	Amortissement des frais de recherche Dotation de l'année N+3	96 000.00	96 000.00
31-déc. N+4	68111 2803	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles Amortissements des frais de recherche et de développement	Amortissement des frais de recherche Dotation de l'année N+4	96 000.00	96 000.00
31-déc. N+4	2803 78111	Amortissements des frais de recherche et de développement Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles	Pour solde des comptes	480 000.00	480 000.00
Totaux				1 534 080.00	1 534 080.00

APPLICATION 3.

Enoncé et travail à faire.

Les frais d'émission d'un emprunt réalisé par une grande société, le *1er août N*, réglés par banque, s'élèvent à **6 700 € HT**

Le comptable de l'entreprise décide de répartir ces frais sur **quatre exercices**, par **fractions égales** à partir de l'inventaire N.

TRAVAIL A FAIRE : En utilisant les annexes ci-après :

- **Annexe 1 : Bordereau de saisie.**
- **Annexe 2 : Compte schématique 481.**
- **Annexe 3 : Bilan au 31/12/N.**
- **Annexe 4 : Tableau des amortissements au 31 12 N.**

1°) Enregistrer les écritures nécessaires :

- au **01/08/N** : frais d'émission de l'emprunt ;
- au **31/12/N** : transfert des frais en charges à répartir et première dotation.

2°) Présenter le compte schématique 481 au 31/12/N.

3°) Présenter l'extrait du bilan au 31/12/N.

4°) Présenter l'extrait du tableau des amortissements au 31/12/N.

Annexes.

Annexe 1.

Bordereau de saisie					
Date		Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Frais d'émission d'emprunt		
			Transfert des frais d'émission d'emprunt en charges à répartir		
			Amortissement des charges à répartir sur plusieurs exercices Dotation N		
Totaux					

Annexe 2.

481 "Charges à répartir sur plusieurs exercices"			
Date	Débit	Crédit	Date
Total			Total

Annexe 3.



N° 10937 * 09

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

①

BILAN – ACTIF

@ internet - DGI

D.G.I. N° 2050 7
(2007)

Désignation de l'entreprise : _____		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 	
Adresse de l'entreprise _____		Durée de l'exercice précédent * 	
Numéro SIRET * 		Code APE 	Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le,	N - 1
		Net	Net
		1	2

Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA		

Annexe 4.



N° 10172 * 11

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2055 7
(2007)

Désignation de l'entreprise _____		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice

CADRE C				
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	B1
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Correction.

Travail 1.

Bordereau de saisie					
Date		Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1-août N	6272	Commissions et frais sur émissions d'emprunts	Frais d'émission d'emprunt	6 700.00	8 013.20
	44566	TVA sur autres biens et services		1 313.20	
	512	Banques			
31-déc. N	481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	Transfert des frais d'émission d'emprunt en charges à répartir	6 700.00	6 700.00
	791	Transferts de charges d'exploitation			
31-déc. N+1	6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	Amortissement des charges à répartir sur plusieurs exercices	1 675.00	1 675.00
	481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Totaux				16 388.20	16 388.20

Travail 2.

481 "Charges à répartir sur plusieurs exercices"			
Date	Débit	Crédit	Date
31-déc.	6 700.00	1 675.00	31-déc.
Total	6 700.00	1 675.00	Total
Solde débiteur			
5 025.00 €			

Travail 3.

cerfa N° 10937 * 09

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des Impôts).

①

BILAN - ACTIF

@ internet - DGI

D.G.I. N° 2050

(2007)

Désignation de l'entreprise : _____	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text"/>
Adresse de l'entreprise _____	Durée de l'exercice précédent * <input type="text"/>
Numéro SIRET * <input type="text"/>	Code APE <input type="text"/> Néant <input type="checkbox"/>
	Exercice N clos le, <input type="text"/> N-1 <input type="text"/>
	Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4

Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ		CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	5025		5025
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5025	IA	

Travail 4.



N° 10172 * 11

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2055 ⑦
(2007)

Désignation de l'entreprise _____		Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------------	--	----------------------------------

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice

CADRE C				
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	0	6 700	Z9 16 75	B1 5025
Primes de remboursement des obligations			SP	SR